

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 4 octobre 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Charles Rondeau, conseiller- maire substitut  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier  
Mme. Suzie Gauthier, secrétaire trésorière adjointe

**Absence motivée :**

M. Ronald Cross, maire

Présence dans la salle : 1

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire substitut, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1010-256**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert:

**ORDRE DU JOUR**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Période de question
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2010
- 0.6 Suivi des procès-verbaux

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMITÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUCUNE RENCONTRE**

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
- 130-2 Présentation des comptes dus au 28 septembre 2010
- 130-3 Présentation des comptes payés au 28 septembre 2010
- 130-4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 28 septembre 2010
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 11 septembre 2010
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2010
- 130-7 Embauche d'un trappeur – contrôle de castor
- 130-8 CSHBO – Établissement Le Rucher – sollicitation pour l'achat d'un composteur
- 130-9 R.I.A.M. – demande d'un appui à leur résolution CE-01-09-2010-031
- 130-10 Ouverture d'une clinique médicale privée sur le territoire de la municipalité de Messines par les médecins Mahinrad et Nateghi

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**220 SÉCURITÉ INCENDIE**

**COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE AUCUNE RENCONTRE**

**300 TRANSPORT**

**COMITÉ DE TRANSPORT DU 13 septembre 2010 - RECOMMANDATIONS**

- 300-1 Autorisation d'engager une dépense pour l'achat et le transport de sable tamisé pour l'entretien du réseau routier municipal au cours de l'hiver 2010-2011  
300-2 Autorisation d'engager une dépense pour l'achat de calcium (sable tamisé)  
320-1 Autorisation de déposer au nom de la municipalité une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 41, rang VI, du Canton de Bouchette  
320-2 Autorisation d'engager une dépense auprès d'une firme d'arpenteur-géomètre, afin de valider la superficie d'exploitation autorisée par la CPTAQ (décision 85134)

---

**400 ENVIRONNEMENT****COMITÉ D'ENVIRONNEMENT – AUCUNE RENCONTRE**

---

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****AUCUNE RENCONTRE DU COMITÉ AU COURS DU MOIS**

---

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1 Adoption du règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132  
600-2 Adoption du règlement 2010-282 -- modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133

---

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

---

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 MRC – ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 21 septembre 2010  
800-2 MRC – procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2010  
800-3 MRC – procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2010  
800-4 Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Communiqué  
800-5 MAMROT – Modifications législatives en matière de gestion contractuelle  
800-6 NAVTEQ – Données gps  
800-7 MTQ – Dossier du ponton du chemin du lac Blue-Sea – passage du lac Grant

---

**900 VARIA**

---

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

**1100 LEVÉE DE LA SESSION****PROCÈS-VERBAUX****R1010-257****Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE****ADMINISTRATION GÉNÉRALE - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE****R1010-258****Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire- trésorier**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire-trésorier tel que déposé pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2010, dont celui-ci représente une somme de 6 126.56\$.

**ADOPTÉE**

**R1010-259**

**Adoption de la liste des comptes dus**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2010, dont celui-ci représente une somme de 41 699.89\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1010-260**

**Pour accepter la liste des comptes payés**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2010, dont celle-ci représente la somme de 53 497.61\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1010-261**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2010, dont celle-ci représente la somme de 27 195.61\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1010-262**

**Embauche d'un trappeur : contrôle des castors**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la signature d'une entente entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Messines (voir résolution du conseil 2006-11-7445), entente sur le nouveau régime de gestion des cours d'eau et qu'en vertu de l'article 4 de l'entente, la municipalité de Messines est responsable de la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, y compris dans le cas où cette obstruction est causée par un embâcle ou par un barrage de castors, en conformité avec la procédure prévue à la Politique des gestion des cours d'eau en vigueur de la M.R.C.;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général informe les membres du conseil municipal du danger potentiel aux infrastructures municipales causées par les embâcles de castor dans des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil jugent nécessaire de retenir les services d'un trappeur pour fin de piégeage des castors sur le territoire municipal.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,

Appuyé par Paul Gorley,

Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale de procéder à l'embauche d'un trappeur expérimenté pour le piégeage des castors sur le territoire de la municipalité de Messines et ce pour une période indéterminée, soit aussi longtemps que jugé nécessaire.

Il est également résolu d'autoriser une dépense de 150\$ par semaine pour défrayer les coûts des services rendus.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1010-263**

**CSHBO – Établissement Le Rucher – sollicitation pour l'achat d'un composteur**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nicole Duquette, animatrice en spiritualité et engagement communautaire et madame Madeleine Lefebvre, directrice-adjointe toutes les deux de l'Établissement Le Rucher (École primaire Ste-Croix de Messines) ont fait parvenir une lettre à l'attention du conseil municipal afin de solliciter la municipalité pour un don de 80\$ et ce, afin de permettre la mise sur pied d'un programme de compostage auprès des élèves de l'école.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivet,

Appuyée par Éric Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil saluent les efforts des enseignants de l'Établissement Le Rucher dans le développement des saines pratiques auprès de nos enfants et souhaitent soutenir cette initiative en contribuant financièrement à l'achat d'un composteur, pour la somme de 80\$, tel que demandé.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1010-264**

**R.I.A.M. – demande d'une résolution d'appui**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil exécutif de la R.I.A.M. a fait parvenir une demande de résolution d'appui à sa résolution CE-01-09-2010-031;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Messines sont entièrement en accord avec cette résolution de la R.I.A.M.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Messines appui la R.I.A.M. dans sa démarche afin d'obtenir le droit d'un représentant au conseil d'administration de la SOPFEU Secteur Sud-ouest du Québec et par conséquent sollicite l'appui de monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin que ce dernier sollicite les autorités compétentes et de la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée et ce, afin d'obtenir une telle reconnaissance.

**ADOPTÉE**

**R1010-265**

**Ouverture d'une clinique médicale privée sur le territoire de la municipalité de Messines par les médecins Mahinrad et Nateghi**

**CONSIDÉRANT QUE** les médecins Mahinrad et Nateghi, propriétaires du 21, chemin des Pins ont fait savoir aux autorités municipales leur intention d'ouvrir une clinique médicale privée dans un des bâtiments situés sur leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une rencontre entre les médecins, le maire monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith, les médecins sollicitaient la municipalité afin d'apporter certains travaux d'amélioration sur la partie du chemin privé menant à la nouvelle clinique, ainsi que le service de déneigement municipal de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil voient de bonne envergure la venue d'une clinique médicale sur le territoire de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil jugent qu'il n'est pas du ressort de la municipalité de défrayer les frais de mise à niveau d'un chemin privé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil réserve une somme de 2 008\$ annuellement dans son budget pour fin de contribution à des cliniques médicales privées sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le déneigement du chemin menant à la nouvelle clinique médicale sur la propriété du 21, chemin des Pins par l'équipement municipal et ce, à même titre que tous les chemins municipaux. Ce service sera offert aussi longtemps qu'une clinique médicale privée sera en opération sur cette propriété ou que le conseil municipal en juge autrement.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE -TRANSPORT**

**R1010-266**

**Autorisation d'engager une dépense pour l'achat et le transport de sable tamisé pour l'entretien du réseau routier municipal au cours de l'hiver 2010-2011**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

De procéder à la mise en réserve d'un volume de 4 500 tonnes métriques de gravier pour fin de sablage des chemins municipaux au cours de la prochaine période hivernale 2010-2011 et par conséquent, autorise la dépense pour l'achat du gravier et des frais de transport ou autres frais nécessaires.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1010-267**

**Autorisation d'engager une dépense pour l'achat de sel d'hiver**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de ± 60 tonnes métriques de sel à déglacage en vrac pour fin d'utilisation dans un mélange de 3 à 5% avec le sable d'hiver, de l'entreprise Mondocor de

St-Famille d'Aumond, pour la somme de 105\$ la tonne, livré à Messines, en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1010-268**

**Autorisation de déposer au nom de la municipalité une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 41, rang VI, du Canton de Bouchette**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines a signé une entente d'exploitation exclusive d'une sablière située sur une partie du lot 41, rang VI, du Canton de Bouchette, avec les propriétaires messieurs Jean-Guy et François Lafontaine;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité doit déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP afin de lui permettre d'exploiter la dite sablière.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, d'entreprendre la démarche nécessaire auprès du MDDEP et ce, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur la propriété mentionnée en titre et conséquemment autorise ce dernier à déposer et à signer toute documentation relative à cette demande au nom de la municipalité de Messines.

**ADOPTÉE**

**R1010-269**

**Autorisation d'engager une dépense auprès d'une firme d'arpenteur- géomètre afin de valider la superficie d'exploitation autorisée par la CPTAQ dans sa décision portant le numéro 85134**

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa démarche afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 41, rang VI, du Canton de Bouchette, dont celle-ci est située en zone agricole le MDDEP demande à ce que la décision de la CPTAQ, portant le numéro 85134, autorisant cette utilisation, que celle-ci soit validée par la CPTAQ et ce, afin de s'assurer qu'elle est toujours valide;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de permettre à la CPTAQ de valider leur décision 85134, la demande doit être accompagnée d'un plan préparé par un arpenteur-géomètre reconnu, plan démontrant la partie de la sablière faisant l'objet de la décision non exploitée à ce jour.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale d'engager une dépense auprès de la firme d'arpenteur-géomètre Auclair et Leblanc de Maniwaki pour la préparation d'un plan du site de la sablière mentionnée ci-dessus et ce, afin de démontrer la parcelle de la sablière faisant objet d'une décision de la CPTAQ (85134) non exploitée à ce jour et ce, pour la somme de 1 000\$ (taxe en sus), telle qu'il apparaît sur leur offre de service en date du 29 septembre 2010.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**R1010-270**

**Adoption par résolution du règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du premier projet de règlement, conformément à la LAU, un avis de l'assemblée publique aux fins de consultation a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 12 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique aux fins de consultation a été tenue tel que publié, soit le lundi 8 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un second projet de règlement a été adopté lors de la session régulière du conseil du 13 septembre 2010, par la résolution R1009-251, conformément à la LAU;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 16 septembre 2010 et qu'aucune demande a été déposée auprès du bureau municipal dans le délai prescrit.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132.

**ADOPTÉE**

**R1010-271**

**Adoption par résolution du règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du premier projet de règlement, conformément à la LAU, un avis de l'assemblée publique aux fins de consultation a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 12 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique aux fins de consultation a été tenue tel que publié, soit le lundi 8 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'un** second projet de règlement a été adopté lors de la session régulière du conseil du 13 septembre 2010, par la résolution R1009-252, conformément à la LAU;

**CONSIDÉRANT QU'un** avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 16 septembre 2010 et qu'aucune demande a été déposée auprès du bureau municipal dans le délai prescrit.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le projet de règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133

**ADOPTÉE**

**R1010-272**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h15.

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier